

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_114
SÉANCE DU 22 MAI 2024

03 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CITÉS CHERBOURGEOISES
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Au titre de l'actionnariat mentionné au 1^{er} alinéa du I de l'article L.422-2-1 du code de la construction et de l'habitation, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin siège au conseil d'administration de la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises qui a pour objet :

- la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'attribution, la gestion et la cession de logements locatifs à loyers plafonnés, lorsqu'elles sont destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs aux plafonds maximum fixés par l'autorité administrative pour l'attribution des logements locatifs,
- la réalisation d'opérations d'accession à la propriété destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs aux plafonds maximum,
- la gestion ou l'acquisition de logements en vue de leur revente, avec l'accord du maire de la commune d'implantation et du représentant de l'État dans le Département.

Au titre de la mission d'intérêt général que constitue la recherche de la mixité sociale et de la diversité de l'habitat, les organismes d'habitations à loyer modéré dont font partie les SA HLM peuvent exercer les compétences d'aménagement, d'accession et de prestations de services prévues par les textes qui les régissent.

Lors des réunions de comité de coordination des 28 mars et 2 mai 2024, les deux actionnaires majoritaires de référence, la Ville et la Caisse d'Épargne de Normandie ont partagé l'objectif d'une gouvernance renouvelée au sein du conseil d'administration afin de préparer l'avenir du territoire.

En effet, au regard des perspectives de développement économique du territoire et des enjeux de rénovation et de construction de logements abordables pour répondre aux besoins des salariés présents et futurs, il est stratégique pour les deux actionnaires que la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises puisse anticiper, contribuer activement aux nouveaux défis de l'habitat dans le territoire et agir en cohérence avec les politiques publiques portées par les collectivités locales. Le renouvellement de la gouvernance est une condition de réussite pour la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises.

Conformément au pacte d'actionnaires, le conseil d'administration se compose de 4 collèges (ou catégories) et ne peut excéder 18 membres au total :

Collège 1 : actionnariat de référence	1 représentant Caisse d'Épargne de Normandie 1 représentant Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Collège 2 : collectivités	1 représentant Département 1 représentant Région (<i>non pourvu</i>) 1 représentant Communauté d'agglomération
Collège 3 : représentants des locataires	3 représentants
Collège 4 : personnes qualifiées	10 personnes

A l'occasion du renouvellement des membres du conseil d'administration qui intervient annuellement, les deux actionnaires de référence se sont accordés pour proposer le renouvellement des administrateurs au titre du collège 4 (personnes qualifiées) : 5 à proposer par la Ville et 5 à proposer par la Caisse d'Épargne de Normandie.

Les autres désignations d'administrateurs (hors collège 4 – personnes qualifiées) sont inchangées.

Une demande écrite a été adressée aux Cités Cherbourgeoises en ce sens afin que ce renouvellement soit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 12 juin 2024.

Par conséquent, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin est appelée à désigner cinq représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises en tant que personnes qualifiées.

Vu le code de la construction et de l'habitat,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le pacte des actionnaires du 7 juin 2005,

Le conseil municipal propose de désigner en tant que personnes qualifiées pour siéger au sein du collège 4 du conseil d'administration de la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises :

- Monsieur Ralph LEJAMTEL,
- Madame Anne AMBROIS,
- Monsieur Emmanuel VASSAL,
- Monsieur Didier PERRIER,
- Madame Annick GODEFROY.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 17h20		Nombre de votants : 47	
Pour : 38	Contre : 1 Françoise HAMON-BARBÉ	Abstentions : 4 Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Jean-Michel MAGHE	NPPV : 4 Anne AMBROIS Ralph LEJAMTEL Didier PERRIER Emmanuel VASSAL

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 22 mai 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 10 mai 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 10 mai 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (arrivée 17h23) - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy (arrivée 17h38) - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno (arrivée 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h39) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h43) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h20) - LEFRANC Bertrand (mandataire HÉBERT Dominique jusqu'à son arrivée 18h08) - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles (mandataire COUPÉ Stéphanie jusqu'à son arrivée 17h35) - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h18) - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 17h46) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 18h20) - RONSIN Chantal (mandataire SIMONIN Philippe jusqu'à son arrivée 17h51) - ROUELLÉ Maurice (arrivée 17h20) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence 17h43 - 19h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès (arrivée 17h20) - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 17h45) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à TARIN Sandrine
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le 23/05/2024



ID : 050-200056844-20240523-DEL2024_114-DE